

Vers Pont du Gard, le 17 décembre 2016

Objet : Modification des modalités d'accès au site du Pont du Gard

Madame, Monsieur,

Nous vous informons que, conformément à la décision du Conseil d'administration de l'EPCC Pont du Gard du 16 décembre dernier, les modalités d'accès au site du Pont du Gard seront modifiées à compter du 1^{er} janvier 2017.

En tant que résident gardois, vous conserverez votre accès gratuit dès lors que la convention avec votre commune aura été reconduite.

Dans le cadre de ces nouvelles dispositions, le principe des cartes Abonnés par voiture ou par foyer n'existe plus. Votre **carte sera donc désactivée le 1^{er} janvier**.

Vous pourrez toujours visiter le site (Monument, Musée, Ludo, Ciné, Mémoires de Garrigue, Expositions temporaires), désormais sur présentation obligatoire :

- **d'une pièce d'identité par personne**
- **et d'un justificatif de domicile** de moins de 6 mois.

Nous vous prions de bien vouloir vous munir de ces documents lors de chacune de vos visites à partir 1^{er} janvier 2017.

Nous vous remercions pour votre compréhension, pour votre fidélité et espérons avoir le plaisir de vous revoir l'année prochaine.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Directeur général